



EXTRAIT DU
République française
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 23/07/2026

*vingt-huit juillet deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX*

**Membres en exercice
: 11**

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,
Florian UGHI, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane ISNARD, Régine
GRABARCZYK

Représentés : Rudy WUNDERLIN représenté par Sylvie COLONNA
D'ISTRIA, Charlotte SZILAGYI représentée par Anthony DA SILVA
RAMOS

Excusés : Agnès BERGERON, Nicolas NEY

Absents :

Secrétaire de séance : Viviane ISNARD

Objet : Accord de principe concernant la construction du nouveau centre d'incendie et de secours pour les communes du haut verdon (hors Allos) - DE_2026_058

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue à la Mairie de Colmars-Les-Alpes afin d'évoquer la construction du nouveau centre d'incendie et de secours des communes du Haut-verdon (hors Allos).

La commune de Colmars-Les-Alpes a exposé lors de cette réunion, que le centre actuel a été construit en 1976 et est devenu inadapté aux besoins opérationnels. De plus, il est situé en zone inondable et dépend d'un unique accès par un pont sur la lance, qui est lui-même fortement exposé aux risques de rupture ou d'impraticabilité en période de crue.

Le nouveau centre d'incendie et de secours sera implanté sur un terrain mis à disposition par la commune de Colmars-Les-Alpes, qui prend également en charge les travaux de viabilisation et les frais afférents.

Le plan de financement prévisionnel envisagé est défini comme suit :

Financier	Taux	Montant HT (€)
Département	40%	722 137,60
DETR	30%	541 603,20
Total subventions	70%	1 263 740,80
Reste à financer par les communes	30%	541 603,20
Coût total de l'opération	100%	1 805344,00

Le "reste à financer par les communes" sera réparti au prorata de la population DGF de chaque commune soit :

Commune	Population DGF	% du total	Participation HT (€)
Colmars-Les-Alpes	1 101	28,65%	155 169,33
Villars-Colmars	696	18,11%	98 084,30
Beauvezer	908	23,63%	127 980,85
Thorame-Haute	590	15,35%	83 136,10
Thorame-Basse	548	14,26%	77 232,62
Total	3 843	100%	541 603,20

Le coût pour la commune de Villars-Colmars serait donc de 98 084,30 €

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus sous réserve de l'engagement financier de l'ensemble des communes

DONNE un accord de principe concernant la construction du futur centre d'incendie et de secours selon les modalités exposées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 30/07/2026

Date de reception de l'AR: 30/07/2026

004-210402400-DE_2026_058-DE

A G E D I